PUBLIÉ LE 12/09/2024

Décision du 11/09/2024 - Renouvellement du CPC du médicament Avastin 25 mg/ml, solution à diluer pour perfusion

DÉCISIONS (MÉDICAMENTS) - ACCÈS DÉROGATOIRE

Décision du 11/09/2024 - Renouvellement du CPC du médicament Avastin (Bevacizumab)25 mg/ml, solution à diluer pour perfusion dans l'indication "Traitement de la dégénérescence maculaire liée à l'âge néovasculaire"

Le directeur général par interim de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 5121-12-1 III, L. 5121-14-3et R. 5121-76-1 à R. 5121-76-11 ;

Vu la recommandation temporaire d'utilisation établie pour le médicament précité en septembre 2015, devenue un cadre de prescription compassionnelle (CPC) et renouvelée ;

Considérant que, dans l'intérêt des patients, il est nécessaire de maintenir à ce jour un encadrement sécurisé de l'utilisation du médicament concerné par le CPC dans l'indication précitée ;

Décide :

Article 1er : Le CPC précité est renouvelé pour une durée de six mois.

Article 2 : La présente décision entre en vigueur le lendemain de sa publication sur le site Internet de l'ANSM.

Fait à Saint Denis, le 11/09/2024

Alexandre DE LA VOLPILIERE
Directeur général par interim de l'ANSM